

## Intervention Sud éducation & Sud Recherche sur le projet de cadre d'usage de l'intelligence artificielle dans le champ des ressources humaines

Tout d'abord merci pour ce texte de cadrage de l'usage de l'IA dans les RH des Ministères. Nous avons vu que certaines des remarques et amendements portés par Sud éducation et Sud Recherche avaient été repris, mais c'est pour nous loin d'être suffisant, comme le montre la trentaine d'amendements que nous vous avons envoyés et qui ne feront pas l'objet de discussion (et encore moins de vote) lors de cette séance. Nous le regrettons.

Avant toute chose, avant tout cadrage, il eut été pertinent de réfléchir à la question : cet usage est-il une bonne idée ? Il est vraiment dommage qu'une telle question n'ait pas fait l'objet de discussion. En science en général, on choisit l'outil de mesure après avoir réfléchi à la question qu'on veut se poser, pas l'inverse.

Alors, pourquoi pour Sud éducation et Sud Recherche l'usage de l'IA dans les RH n'est pas une bonne idée ? Parce qu'il n'y a pas de moyens pour que les jeunes puissent étudier dans des conditions décentes, parce qu'il n'y a pas de moyens pour que nous puissions assurer correctement nos missions de service public, parce qu'il n'y a pas de moyens pour soigner convenablement la population, et parce qu'il y a des urgences absolues, comme par exemple la lutte contre le changement climatique. Et là, la priorité stratégique pour nos ministères consiste à injecter des moyens pour accélérer le changement climatique.

Et pour faire quoi ? C'est écrit page 5 :

- 1<sup>er</sup> usage : « faciliter l'accès à l'information et l'aide à la décision en structurant et en analysant des volumes importants de données tout en garantissant leur fiabilité (recours à l'IA prédictive en appui à la GPEEC) ». On ne voit pas bien l'intérêt de mettre ici de l'IA étant donné qu'il existe des algorithmes prédictifs parfaitement déterministes, ce qui a l'avantage de permettre aussi d'évaluer l'erreur de prédiction à laquelle on peut s'attendre.

- 2<sup>ème</sup> usage : mettre en place des chatbots basés sur l'IA générative pour interagir avec les usagers des services. Il y a un anglicisme pour ça : ça s'appelle de l'enshittification des services ; on vous épargne la traduction littérale. Actuellement, interagir avec une personne capable de comprendre les problèmes mais qui n'a pas les moyens de les résoudre engendre déjà de la souffrance ; substituer à cette personne un robot conversationnel qui ne comprend même pas les problèmes est à la limite du criminel. D'ailleurs cet usage contrevient au premier des principes généraux énoncés dans le document, qui indique qu'il faut « Positionner l'IA comme un outil d'assistance et non comme un remplaçant des compétences humaines. »

- 3<sup>ème</sup> usage envisagé : avoir recours à l'IA pour l'élaboration de comptes rendus. On parle bien de comptes rendus, et non pas de transcription. Autant la transcription de réunions peut se faire à l'aide d'une IA sur un ordinateur à domicile à condition d'avoir une bonne captation du son, autant faire une synthèse d'entretiens ou de réunions doit à l'heure actuelle passer par des outils beaucoup plus puissants. Or, étant donné que les réunions et entretiens des services de RH abordent des données qui peuvent être personnelles, il faudra être très vigilant sur le respect du second des principes généraux : « Utiliser l'IA dans le respect de la protection des données à caractère personnel ».

Globalement, si les grands principes de cadrages sont essentiels, comme on vient de le voir, même dans cette note de cadrage on propose des choix d'usage qui contreviennent à ces principes. Qu'en sera-t-il lorsqu'il y aura encore plus d'incitation à la généralisation... D'autre part, on s'interroge sur la capacité du Ministère à réellement mettre en œuvre ces principes : par exemple, qui réalisera les audits réguliers sur les modèles d'IA, qui sera en charge de mesurer les bénéfices et les risques avant d'étendre l'utilisation de l'IA, qui sera en charge des processus de vérification humaine pour valider les informations générées par l'IA, et avec quels moyens ?

Le coût de tout ceci dans le contexte actuel est indécent. On pourrait même se demander s'il ne s'agit pas avant tout d'injecter de l'argent public dans une activité industrielle pour favoriser la spéculation.

Plutôt que d'injecter de tels moyens financiers dans le déploiement de l'IA, il suffirait de recruter du personnel dans les services RH et de leur donner les moyens de réaliser leurs missions ;

1 - cela coûterait moins cher,

2 - cela fonctionnerait beaucoup mieux,

3 - cela vous épargnerait d'exacerber le mépris des agents et des citoyens envers la fonction publique.

De plus, le coût de ce déploiement n'est malheureusement pas simplement financier : il va avoir un impact sur les conditions de travail des collègues ; cet aspect s'il est mentionné dans le cadrage, n'est pas vraiment développé dans le texte. Certains de nos amendements qui n'ont pas été retenus visaient par exemple à ne pas forcer les agent-es l'utiliser, à permettre de revenir en arrière, à demander l'avis des FS3CT...

Et ce coût est aussi et surtout environnemental. En cela, citons le dernier des principes généraux que vous énoncez : « Inscrire l'utilisation de l'IA dans une logique de sobriété numérique ». Vraiment ? Le seul moyen de respecter ce principe consiste à remiser ce projet dans un placard. Il est sérieusement envisageable que le bénéfice de l'IA appliquée aux ressources humaines ne compense jamais le coût environnemental de la substitution de cette dernière à l'humain. Enfin, nous vous rappelons que la sobriété numérique consiste avant tout à peser le coût écologique des solutions possibles pour déterminer lesquelles sont acceptables et lesquelles ne le sont pas et ne seront pas mis en œuvre. Et malgré l'engagement à mettre en œuvre l'IA dans une logique de sobriété numérique, tous nos amendements permettant une remise en question du déploiement de ces outils ont simplement été ignorés. Comprenez que dans ce contexte nous ne pouvons que remettre en question la sincérité de ces principes de cadrage.